



LIVRET D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS



DITEP

(ITEP– SESSAD– SEP)

IME (TSA)

(Accueil de jour - UEMA - SESSAD)

Nous sommes heureux de vous transmettre ce livret d'accueil.

Il contient les informations nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de notre établissement.

Ce document vous est communiqué conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002.

Il est complété par le règlement de fonctionnement de l'utilisateur ainsi que par la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Enfin, l'accompagnement de l'utilisateur s'inscrit dans le cadre d'un contrat qui fixe les contours de l'action que nous souhaitons co-construire et dont les objectifs seront évalués régulièrement.

Nous espérons que vous trouverez dans ces documents toutes les informations nécessaires.

Nos équipes restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour faciliter votre lecture, merci de vous référer à la liste des sigles ci-dessous :

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SEP : Service Éducation Précoce

IME : Institut Médico Éducatif

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UEMA : Unité Enseignement Maternelle Autisme

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

ARS : Agence Régionale de Santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

MOT D'ACCUEIL



Chers parents, cher jeune,

Bienvenue à Saint-Pierre Le Genévrier, un établissement médico-social situé dans le Gard.

*Il comprend un ITEP, un SESSAD (dont SEP) qui accompagnent **des jeunes atteints de troubles du comportement** ainsi qu'un IME TSA, incluant **une UEMA**, qui accompagne **les jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA)**.*

*Depuis Janvier 2020, Saint-Pierre Le Genévrier est géré par l'Association Saint-Pierre, dont le siège est à Palavas-les-Flots. Sa mission et son unique but depuis l'origine est « **l'accompagnement des enfants** ».*

Notre objectif est que chacun puisse trouver les ressources et les outils nécessaires pour son épanouissement afin de construire sereinement son projet de vie.

Une équipe pluridisciplinaire œuvre avec votre enfant et vous-même autour d'un Projet Personnalisé co-construit ensemble dans le but que votre enfant puisse réussir son intégration dans tous les domaines de sa vie.

Votre implication constitue donc un axe important dans le parcours de soins et d'accompagnement personnalisé de votre enfant. Nous vous considérons comme un acteur indispensable et comptons sur votre collaboration !



Séverine CORBLIN,
Directrice

SOMMAIRE

SAINT PIERRE LE GENEVRIER, L'HISTORIQUE	5
PRESENTATION.....	6
MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	6
MISSIONS ET IMPLANTATION.....	7
L'ADMISSION.....	8
L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	10
MOYENS UTILISÉS	11
MOYENS THÉRAPEUTIQUES	11
MOYENS ÉDUCATIFS	11
MOYENS PÉDAGOGIQUES	12
NOS SERVICES	14
NOS COMMISSIONS INTERNES	14
DROITS ET INFORMATIONS	15
DROITS ET OBLIGATIONS DU JEUNE ET DE SA FAMILLE	16
DROITS SUR VOS DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL	17
DROITS DES USAGERS	18
INFORMATIONS UTILES	19





SAINT-PIERRE

LE GENEVRIER : L'HISTORIQUE

A l'origine, l'établissement était un orphelinat, fondée en 1835 par la Conférence de Saint Vincent de Paul de Nîmes, œuvre caritative catholique ; il accueillait seulement des garçons.

En 1967, suite à un travail de réflexion et d'élaboration, une demande d'agrément est déposée pour la prise en charge d'enfants présentant des troubles du comportement. Il se dénomme alors « Institut de Rééducation Le Genévrier » et compte parmi les établissements médico-sociaux du département.

Au cours des années, l'établissement a évolué sensiblement afin de mieux répondre aux besoins émergents avec : la création d'un demi-internat, l'accompagnement à la scolarité dans des écoles de la ville en 1973 etc.

En 2005, l'Institut de rééducation change de dénomination et est reconnu désormais sous le titre d'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique.

Par la suite l'établissement a poursuivi son évolution avec la création d'un SESSAD, d'un IME pour accompagner des enfants présentant des troubles du spectre autistique, d'un Service d'Education Précoce et dernièrement d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme.

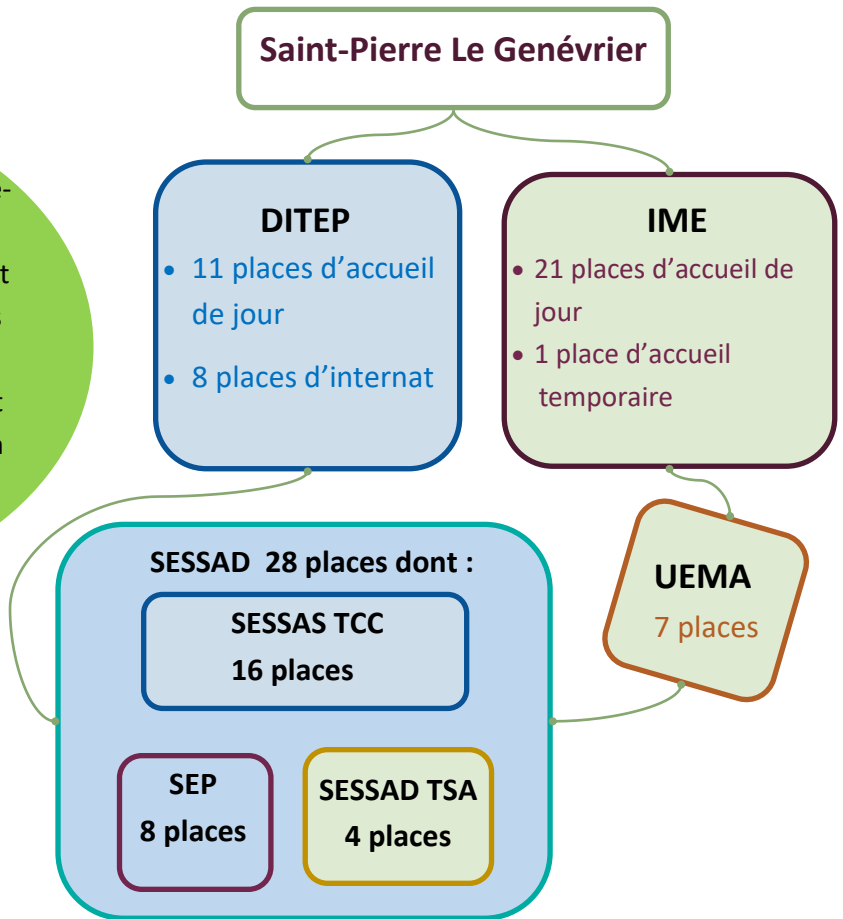
Cette trajectoire de l'établissement témoigne des adaptations de la structure aux besoins qui sont apparus au fil du temps pour tenter d'apporter les réponses les plus justes aux problématiques nouvelles qui se faisaient jour progressivement.

Dans un souci de constante évolution, l'établissement a intégré l'Association Saint-Pierre au 1er janvier 2020.



PRESENTATION

L'établissement Saint-Pierre Le Genévrier accueille plus de 76 enfants et adolescents de 4 à 20 ans présentant des troubles du comportement, des difficultés psychologiques et des Troubles du Spectre Autistique dont l'expression perturbe notamment la socialisation/l'accès aux apprentissages.



MODALITES

D'ACCOMPAGNEMENT

ACCUEIL DE JOUR : en demi-journées ou journées.

Les objectifs principaux :

- Fluidifier le parcours ;
- Aider l'enfant/adolescent à réorganiser son rapport au monde ;
- Modifier ses relations dans son environnement familial et scolaire ;
- Accueillir des enfants peu scolarisés et proposer un accompagnement individuel ou en groupes thérapeutiques, pédagogiques et/ou éducatifs à effectif réduit afin de mieux répondre aux difficultés et aux attentes de ce public et de leur famille.

L'INTERNAT : de semaine à temps plein ou en séquentiel

Les objectifs principaux :

- Travailler les interactions entre le temps d'absence et de présence ;
 - Travailler l'autonomie ;
 - Accompagner les familles dans leur relation avec leur enfant/adolescent ;
- L'internat peut être temporaire pour un temps de répit pour l'enfant et sa famille.

SESSAD : Accompagnement par séance.

Les objectifs principaux :

- Aider l'enfant dans ses relations sans être extrait de son cadre de vie habituel afin de poursuivre sa scolarité et son insertion sociale.

MISSIONS

- ◆ Apporter la réponse la plus adaptée aux difficultés et aux besoins de chaque enfant et de sa famille,
- ◆ Favoriser le bien-être de l'enfant en travaillant à la construction de son identité et son projet de vie dans un cadre contenant et rassurant,
- ◆ Proposer plusieurs modalités d'accompagnement et de scolarisation en lien avec les établissements d'enseignement de proximité,
- ◆ Soutenir son autonomie et de son intégration sociale et scolaire pour un retour dans un cadre de vie ordinaire ou adapté,
- ◆ Apporter un soutien aux parents et aux proches.

IMPLANTATION

L'établissement Saint-Pierre Le Genévrier est situé dans le quartier de Courbessac à Nîmes.

Il bénéficie d'un domaine verdoyant de plus de 6 hectares.



L'établissement dispose également d'une structure nommée **le Mas**, comprenant deux classes et 5 ateliers pour les activités d'apprentissage et d'expression.



Ainsi qu'un pavillon de 100 m2 plain-pied, pour l'accueil (arrivées/départs) et temps méridiens dénommé le figuier.

Les enfants sont accueillis dans des unités de 7 à 8 enfants (dont 4 internes sur chaque unité) et comprenant chacun une salle à manger avec cuisine intégrée, 1 salle de jeux, 1 salle de bain et 4 chambres individuelles permettant des moments d'intimité et la possibilité de s'isoler de la collectivité lorsque cela est nécessaire.





Il n'existe pas de possibilités d'hébergement pour les proches ou représentants légaux.

Mais les parents peuvent amener leur enfant jusqu'à l'accueil et prendre rendez-vous avec les personnels spécialisés si besoin.

L'ADMISSION

1



Lettre de demande d'admission

Adressée à la Direction complétée par la notification M.D.P.H.

2



Constitution du dossier de pré-admission

Un entretien avec les parents et l'enfant, visite de l'établissement et recueil des données (bilan etc.).

3



Etude du dossier et proposition de journées de pré-admission.

4



Commission d'admission

L'admission ou non de votre enfant est prononcée par la commission.

5



Validation de la demande

Un courrier est adressé aux parents pour les informer de la décision d'admission ou non de l'enfant.

6



Admission

Un rendez-vous avec la Direction est proposé aux parents pour finaliser l'admission.

L'ADMISSION = ENGAGEMENT DE CHACUN

Signature d'un contrat de séjour qui définit l'engagement du jeune, de sa famille et des équipes de l'établissement sur un emploi du temps et des activités ainsi qu'une obligation légale et opposable en terme de responsabilité pour les mineurs.

DOCUMENTS REMIS A L'ADMISSION :

- Le présent livret et ses annexes ;
- Une charte des droits et libertés de la personne ;
- Le règlement de fonctionnement ;
- Un cahier de liaison afin de faciliter la circulation des informations entre la famille et le personnel de l'établissement.

► Le Projet Personnalisé (PP)

Le PP est co-construit avec l'enfant, sa famille et l'équipe. Il fixe les objectifs à poursuivre avec le jeune et sa famille, il est évalué lors des bilans réguliers et des synthèses annuelles. Il est articulé avec le Projet Personnalisé de Scolarité. Des rencontres avec les familles sont régulièrement organisées les vendredis après-midi pour présenter l'évolution du PP.

► Le dossier de l'usager

L'ensemble des éléments relatifs à l'accompagnement sont conservés au sein d'un dossier unique informatisé (Logiciel IMAGO). Le contenu en est défini dans le Règlement de Fonctionnement.

C'est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des activités et prestations menées par l'établissement. Il recueille toutes les données (administratives, médicales, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques) et écrits professionnels utiles. Il peut être consulté sous conditions (cf Droits et informations). Les données collectées sont protégées conformément à la réglementation en vigueur.

► Les professionnels référents

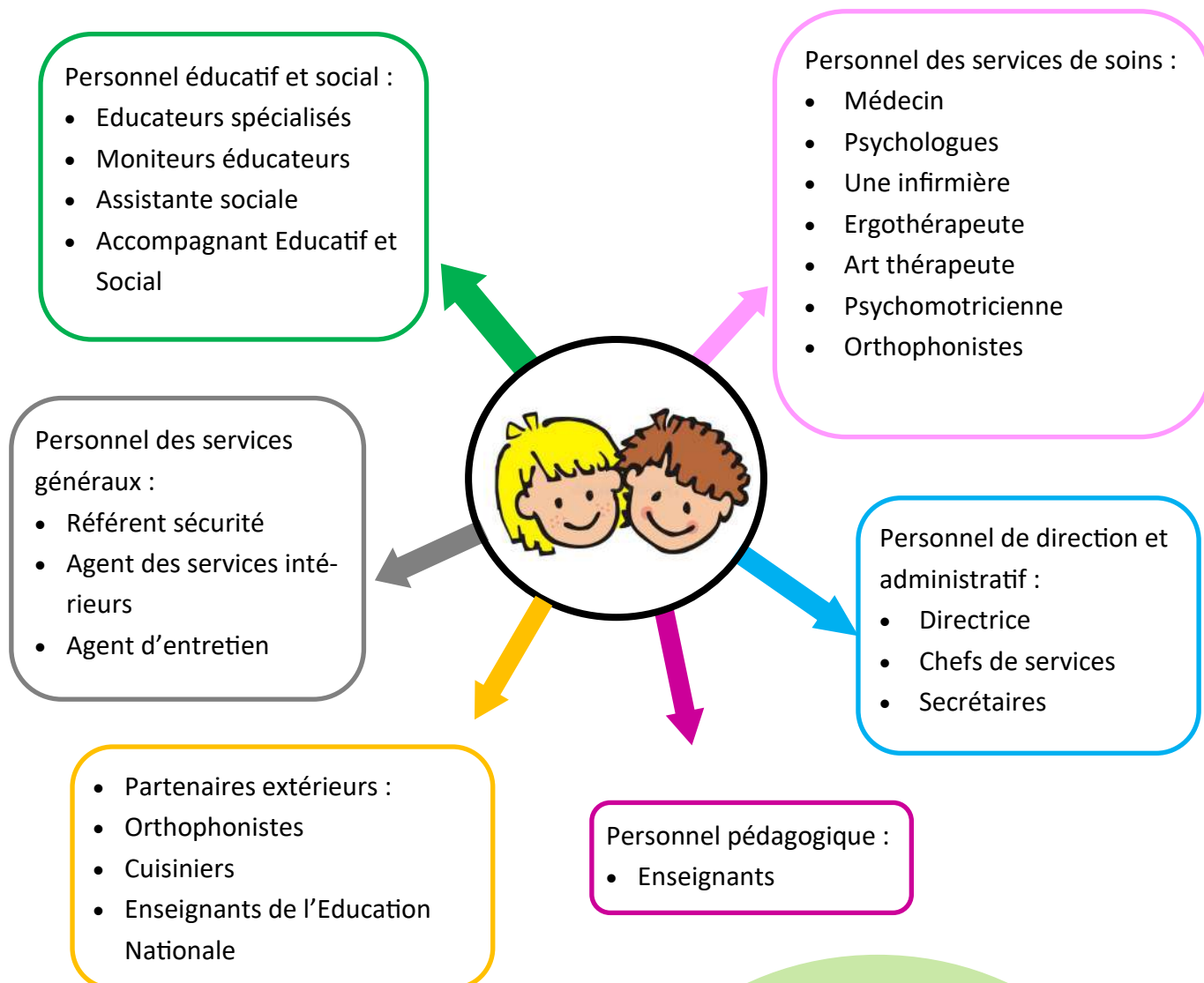
Dès son admission, chaque enfant est rattaché à une unité. Ses parents sont informés au plus tôt du nom des professionnels qui assurent sa prise en charge éducative, thérapeutique et pédagogique.

► La sortie

Un projet de sortie sera élaboré avec l'enfant et sa famille. Il fixera les modalités de cette sortie en préparant les relais nécessaires à la poursuite du projet de vie. L'enfant ou sa famille peuvent solliciter ponctuellement l'intervention de l'établissement au cours des trois années suivant sa sortie.

Pendant ces trois années, l'établissement prendra contact avec le jeune et sa famille afin de connaître l'évolution du projet dans le temps.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



POUR VOUS AIDER :

Un assistant social se tient à votre disposition pour vos démarches auprès de la M.D.P.H.

PARTENARIAT

Afin d'assurer la cohérence et la globalité des actions menées auprès de votre enfant, l'établissement initie des partenariats. Les différents acteurs du réseau sont sollicités en fonction des besoins et des demandes répertoriés pour chaque famille, et en concertation avec elle.

Un trombinoscope des professionnels vous sera également joint lors de l'admission de votre enfant au sein de notre établissement.

MOYENS UTILISÉS

MOYENS THÉRAPEUTIQUES

L'équipe thérapeutique est composée de psychologues, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, d'art-thérapeutes et d'orthophonistes, d'une infirmière ainsi que d'un médecin pédopsychiatre.

En effet, la complémentarité des divers professionnels favorise une meilleure prise en charge de l'enfant.

Des prises en charges individuelles et de groupes !

EVARS : (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) est un processus éducatif impliquant une réflexion en vue d'accroître les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés favorisant l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et le respect de soi et des autres.

La psychomotricité est une thérapie à médiation corporelle qui prend en compte l'enfant dans ses dimensions affectives, cognitives et motrices. Elle peut prendre en soin différents troubles psychomoteurs ainsi que des maux psychiques et corporels à l'aide de différentes médiations comme les jeux, les parcours psychomoteurs, la relaxation, les activités manuelles et artistiques.

MOYENS ÉDUCATIFS

L'équipe éducative est composée d'Éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, d'Aides Médico-Psychologiques (AMP).

Cette équipe mène différents types d'actions auprès des enfants qui lui sont confiés.

Des actions de groupe :

L'enfant vit en groupe une grande partie de la journée et cette situation est utilisée pour l'aider à se socialiser, à mieux accepter les exigences posées et à se situer par rapport à ses camarades en exprimant ses choix, ses positions.

La relation duelle entre l'enfant et l'éducateur est un vecteur de travail très important qui permet de réaliser un travail de réflexion et de verbalisation des difficultés que vivent les enfants dans le quotidien (conflits, refus, violence...). Ce travail autour des difficultés de l'enfant lui apporte l'aide dont il a besoin pour exprimer ses émotions, ses affects de manière positive.

Ils bénéficient d'ateliers dans les domaines suivants :

- Eveil, apprentissage (cuisine, géographie, santé...)
- Expression (terre, peinture, théâtre, musique...)
- Sport.

Enfin, les éducateurs organisent des temps de loisirs pour les enfants pris en charge par l'établissement.



A Saint-Pierre Le Genévrier, les enfants ne sont pas scolarisés toute la journée.

Ils bénéficient d'ateliers éducatifs et thérapeutiques pour les aider !

Des actions individualisées :

Les éducateurs référents mènent un travail personnalisé avec les enfants qui leur sont confiés. Ils rencontrent les familles des enfants, à domicile ou dans l'établissement et ils sont également chargés de faire le lien avec l'environnement social de l'enfant (club de loisirs ou école...).

Des actions à l'extérieur :

Les enfants participent à des activités de loisirs animées par les éducateurs à l'extérieur (sorties diverses, activités culturelles, sportives...).

Dès que cela est possible, les éducateurs utilisent les structures de loisirs de la ville pour intégrer l'enfant à l'extérieur de l'établissement. Ils effectuent également l'apprentissage de l'autonomie des trajets (dès l'âge de 10 ans, quand cela est possible).



MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique de l'établissement est composée de 3 enseignants.

Scolarité dans l'établissement :

L'unité d'enseignement de l'établissement accueille les enfants sur des temps individuels ou en petit groupe en complément de la scolarité sur l'établissement de référence de l'enfant.

Le temps scolaire est organisé de manière à répondre au mieux aux besoins des enfants. L'orientation de l'enfant dans un établissement spécial stigmatise un échec scolaire souvent douloureux et il est important que l'enfant reprenne confiance en lui, se réconcilie avec les apprentissages et retrouve l'envie d'apprendre.

Avec les différentes structures, il y a un choix qui est fait selon l'évolution de l'enfant entre l'accompagnement à domicile ou en établissement.

Les programmes :

Les programmes suivis dans l'unité d'enseignement sont ceux des écoles ordinaires mais ils sont adaptés aux enfants accueillis dans l'établissement. Le travail est centré en priorité sur l'apprentissage des matières fondamentales (français, mathématiques).

Le maintien dans la classe de référence/ milieu ordinaire est privilégié. L'objectif étant que les enfants puissent poursuivre leur scolarité à temps plein.

Le rythme de travail :

Il tient compte des capacités de l'enfant à s'investir dans les apprentissages. Ce dernier peut être scolarisé entre 1h30 et 4h30 par jour.

Le travail pédagogique s'effectue en individuel ou en petits groupes et privilégie l'aide personnalisée.

Le sport :

Un éducateur sportif accompagne les enfants dans l'ensemble des activités physiques et sportives organisées dans l'établissement.

Cette éducation physique et sportive développe chez les enfants leurs aptitudes physiques mais également leurs capacités à connaître leur corps, à le maîtriser afin de contrôler leurs gestes et favoriser les relations interpersonnelles.



NOS SERVICES

► La restauration

Le repas de midi est pris sur place avec en priorité des produits frais. Les menus sont affichés chaque semaine dans les unités et vous pouvez les consulter sur notre site internet.

La restauration est assurée par un prestataire extérieur qui prépare les repas sur place. Les repas font l'objet d'un contrôle continu de sécurité par les services vétérinaires.

Une commission menu se réunit 3 fois par an pour fixer le contenu des repas et leurs suivis.

► Les transports

Les trajets entre le domicile et Saint-Pierre Le Génévrier sont organisés avec la famille lors de l'admission de l'enfant.

Lorsque l'enfant est suffisamment autonome, il peut être amené à utiliser les transports en commun.

Les modalités relatives au transport de votre enfant, notamment l'identification des responsabilités, sont définies lors de l'admission.

Les transports sont organisés par des taxis. Mais nous pouvons être amenés à vous demander d'accompagner et/ou de venir récupérer votre enfant de façon à travailler le lien et l'alliance.

NOS COMMISSIONS INTERNES

► Conseil de la Vie Sociale



C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. C'est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment vocation à favoriser la participation des enfants accueillis et de leurs représentants. Il convient aussi de souligner que le Conseil de Vie Sociale est une instance collégiale, composée de membres élus (jeunes et parents)

qui fonctionne donc de manière démocratique. Ce conseil donne son avis et peut faire des propositions sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités et animations, le fonctionnement des services, les projets et les travaux d'équipement, la nature et le prix des services rendus. Les compte-rendu des rencontres sont transmis aux enfants et à leurs familles et mis à disposition dans un classeur dans le salon des familles.

► Comité de pilotage Qualité



Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, une Commission Qualité a été mise en place. Ce comité a pour rôle d'organiser la mise en place des évaluations de terrain et le suivi du plan d'action qualité.

La démarche d'amélioration continue de la qualité est une dynamique de progression.

DROITS ET INFORMATIONS

► Assurances

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour tous les risques susceptibles d'engager sa responsabilité civile. Les parents doivent avoir leur propre assurance Responsabilité Civile (souvent incluse dans leur assurance habitation). Cette assurance sera utile pour vous aider à supporter, le cas échéant, le remboursement des frais de réparation pour des dommages dont votre enfant se rendrait volontairement responsable en agissant seul ou en groupe.

► Accès aux informations

Le dossier de l'utilisateur peut être consulté ou obtenu auprès de la Direction selon les conditions suivantes :

- Faire une demande écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à la Direction, avec un délai de prévenance de quinze jours,
- les volets éducatifs et pédagogiques peuvent être consultés en présence d'un cadre de la direction
- le volet médical sera consulté en présence du médecin psychiatre.

En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité est donnée de :

- Prendre rendez-vous avec le Directeur,

► Orientation et facturation

La Maison Départementale de la Personne Handicapée (M.D.P.H.) vous a proposé d'orienter votre enfant vers un établissement spécialisé pour prendre en compte ses difficultés. C'est la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM, MSA ou autres mutuelles) qui va financer le séjour de votre enfant à l'I.T.E.P. Vous recevrez d'ailleurs régulièrement chez vous le décompte de ce financement. Ce sont l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et l'Education Nationale qui assurent le contrôle de l'établissement.

► Le règlement fonctionnement

Celui-ci est remis lors de l'admission dans l'établissement. Il précise notamment que toutes dégradations volontaires non soumises à l'état psychique du jeune seraient prises en charge par l'assurance responsabilité civile de la famille. Il doit obligatoirement être signé par le jeune et sa famille au moment de l'admission dans l'établissement.

► La personne qualifiée

En tant qu'utilisateur d'un service ou d'un établissement médico-social, la «personne qualifiée» est un référent pour vos droits. Dans le cas d'un simple questionnement ou d'un différend intervenant dans un établissement ou un service médico-social, l'utilisateur ou ses représentants légaux peuvent faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne qualifiée a un rôle de défenseur. Son intervention est gratuite et réalisée en toute discrétion. Une liste départementale des personnes qualifiées est également affichée dans votre établissement. Leurs coordonnées vous seront données par l'A.R.S.

► Protection des données médicales et secret professionnel

Les données médicales sont transmises au Médecin de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus personnels sociaux, éducatifs ou soignants autres que ceux relevant du corps médical ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités.

► Communication des documents et des données

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la Charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

DROITS ET OBLIGATIONS DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Les parents ou les représentants légaux, sont invités à interpeller les professionnels de l'établissement, dès qu'ils en ressentent le besoin.

La Direction, les thérapeutes, l'équipe éducative et pédagogique, sont à votre écoute et peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Des rendez-vous sont programmés avec les différents professionnels de l'établissement tout au long de l'année.

Ces rencontres sont essentielles pour construire avec vous l'accompagnement de votre enfant. Certains de ces rendez-vous (signature du contrat de séjour ou avenants, retours de synthèses...) sont déterminants pour nous permettre de poursuivre l'accueil de votre enfant.



DROITS SUR VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement no 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne sur la protection des données à caractère personnel, adopté par le Parlement Européen le 14 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018.

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des jeunes accueillis. Les informations recueillies lors de la constitution du dossier administratif, médical, pédagogique et éducatif feront l'objet, sauf opposition justifiée du représentant légal du jeune, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe accompagnante.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez de droits à l'information, d'accès, de rectification, d'opposition, à la portabilité, d'effacement et de limitation. Ces droits sont détaillés plus bas.

De même, vous pouvez vous opposer à votre participation à un traitement des données vous concernant pour des motifs légitimes, sans que cela modifie en aucune façon la prise en charge médicale dont vous bénéficiez à Saint-Pierre Le Genévrier ou votre relation avec ses personnels.

Si vous estimez que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

- **Droit à l'information** : chaque traitement de données est enregistré dans le registre des traitements de Saint-Pierre Le Genévrier.
- **Droit d'accès** : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.
- **Droit de rectification** : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incom-

plètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.

- **Droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des motifs liés à votre situation particulière. Le responsable de traitement démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de données qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés.

- **Droit à la portabilité des données** : pour les traitements de données fondés sur le consentement ou sur un contrat, vous avez le droit à la restitution des données personnelles que vous nous avez fournies ou, lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un tiers.

- **Droit à l'effacement ou "droit à l'oubli"** : vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles excepté pour les traitements de données nécessaires aux fins de diagnostics médicaux, de la gestion des services de soins de santé, pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.

- **Droit à la limitation du traitement de vos données personnelles** : il peut être effectué dans certains cas.

Accès à vos données à caractère personnel :

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) de l'Association Saint- Pierre :

- par mail à dpo@association-st-pierre.fr

- ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO),
Saint-Pierre Le Genévrier/ Association Saint-Pierre
371 Avenue de l'Evêché de Maguelone, 34250 Palavas-les-Flots.

DROITS DES USAGERS

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale vise à accompagner les établissements et services médico-sociaux dans une recherche permanente de la qualité de l'accompagnement. Pour tendre vers cet objectif, elle rend obligatoire la mise en œuvre de différents outils ayant pour finalité de rendre l'utilisateur acteur de sa prise en charge.

Celle-ci présente 5 orientations principales :

1. Promouvoir et affirmer les droits des usagers,
2. Diversifier les types d'établissements et modes d'accueil pour mieux s'adapter à la diversité des besoins,
3. Améliorer le pilotage du dispositif : planification, programmation, allocation de ressources et évaluation,
4. Mettre en œuvre un seul système de coordination entre les acteurs,
5. Rénover le statut des établissements publics.

LES DROITS GÉNÉRAUX DE L'USAGER



Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité .

L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.

Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé.

La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptée à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché .

La confidentialité des informations la concernant.

Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition.

La loi 2002-2 institue également **une obligation de procéder à une évaluation régulière des activités et de la qualité des prestations délivrées** (article 22 de la loi de 2002-2).

Évaluation interne : tous les 5 ans ;

Évaluation externe : dans les 7 ans suivant l'autorisation ou son renouvellement, et au moins 2 ans avant la date de celui-ci.

INFORMATIONS UTILES

CALENDRIER D'OUVERTURE

Les périodes de fermeture de l'établissement vous seront communiquées au mois de juin.

L'établissement est également fermé pendant les jours fériés.

HORAIRES D'OUVERTURE

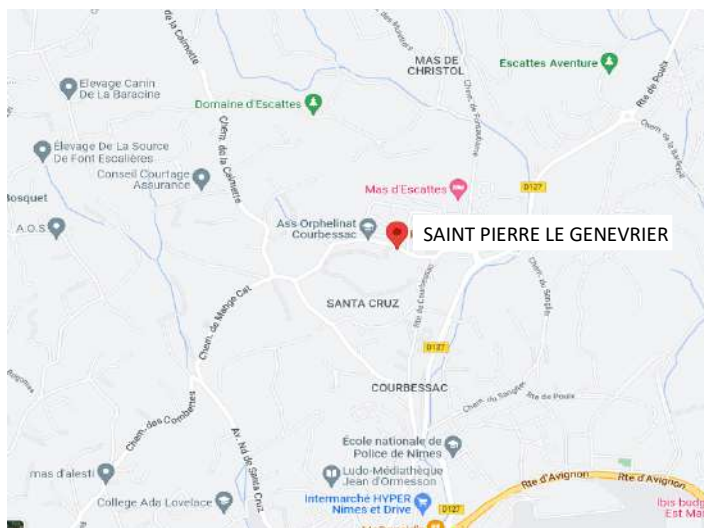
L'établissement est ouvert de 8h00 à 18h00.

Les enfants sont accueillis du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 13h00.

Les enfants de l'internat du lundi 8h30 au vendredi 13h00.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

ACCESSIBILITE



165 Chemin font de l'Abbé, 30000 Nîmes

MOYENS D'ACCES :

En voiture : Quartier Courbessac (A9 sortie Nîmes-Est).

En bus : Prendre le bus ligne 10 et descendre à l'arrêt : Courbessac.

CONTACT

☎ : 04 66 68 79 00

✉ : itep@legenevrier.fr

RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT :

Monsieur DURAND, Président de l'Association

Madame CORBLIN, Directrice de l'établissement

Madame CAUFFRIER, Cheffe de service de l'IME-TSA-UEMA

Monsieur CHARAIX, Chef de service du DITEP-SEP

ARS : AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

6 Rue du Mail, 30900 NÎMES

Tél : 04 66 76 80 00

MDPH : MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

176 Boulevard du Président Salvador Allende,
30000 NÎMES

Tél : 0 800 20 55 88

Et 04 66 05 42 00

Qui sommes-nous ?



Fondée en 2015 par l'Œuvre Montpelliéraine des Enfants à la Mer (OMEM), devenue **Fondation Saint-Pierre** en 2018, l'**Association Saint-Pierre** prend en charge et accompagne des enfants, adolescents, malades ou en situation de handicap physique, mental et troubles associés (www.associationsaintpierre.com).

Ses dispositifs sont inscrits dans un parcours global de santé et de vie conjuguant médecine, soins, thérapies, moyens éducatifs et pédagogiques. Les équipes favorisent un accompagnement personnalisé afin de restaurer les compétences, les potentialités ainsi que les liens avec l'environnement social et familial des enfants, adolescents et adultes concernés.

En Occitanie, l'association gère :

- **L'Institut Saint-Pierre** situé à Palavas, un établissement de soins de suite, de réadaptation et de médecine pédiatriques prenant en charge des enfants et des adolescents d'Occitanie.
- **L'ITEP et le SESSAD Saint-Pierre Millegrand**, situés dans l'Aude qui accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement.
- **L'ITEP, le SESSAD et l'IME Saint-Pierre Le Génévrier**, situés dans le Gard qui accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement et de troubles du spectre autistique.
- L'association **Améthyste** qui accompagne des adolescents présentant des troubles du spectre autistique (TSA) à Palavas.
- **Le Humanlab Saint-Pierre**, dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap en apportant des solutions techniques, concrètes et adaptées à leurs besoins.
- **Formation Innov Saint-Pierre**, composé d'un centre de formation à destination de professionnels de santé situé à Palavas-les-Flots.

Plus de 300 professionnels qualifiés s'investissent au quotidien dans les différents établissements et dispensent des soins et prises en charge innovants et de haute qualité.

**Saint-Pierre
Le Génévrier**



Saint-Pierre Le Génévrier, 165 Chemin de Font l'Abbé, 30 000 NÎMES, Tél : 04.66.68.79.00

DITEP et SEP , cse@legenevrier.fr / IME et SESSAD TSA / UEMA Soleiádo
cseted@legenevrier.fr

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://associationsaintpierre.com/les-structures/saint-pierre-le-genevrier/>